

75B qui visent à réduire de 20 à 10 minutes le temps de parole alloué aux députés.

Je voudrais citer en partie cet article afin de prouver à quel point je suis d'accord sur sa teneur.

A mon avis, une solution ne peut être...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. D'après les dernières paroles de l'honorable député, je m'aperçois qu'il s'éloigne un peu du sujet à l'étude, car la Chambre est présentement saisie de l'amendement proposé par l'honorable député de Peace River, lequel se lit comme il suit:

Que le troisième rapport du comité permanent de la procédure et de l'organisation soit renvoyé au comité avec instructions de le modifier en y retranchant l'article 75c proposé du Règlement.

Alors, je demande à l'honorable député de s'en tenir à cet amendement.

M. Beaudoin: Merci, monsieur l'Orateur.

A mon avis, on a proposé un amendement parce que l'on a dû certainement discuter d'un projet de loi ou d'une partie d'un projet de loi. Si un projet de loi ou une partie dudit projet de loi doit être discuté, nous devons y faire allusion pour nous conformer au Règlement. Or, pour ce qui est de l'article 75c, j'estime qu'il faut savoir—il faut le dire et le redire—ce qu'il contient afin de discuter et de savoir exactement ce qu'on veut dire.

J'en reviens, avec votre permission, monsieur l'Orateur, à l'article 75c pour dire que j'appuie l'amendement qui vise à retrancher les mots suivants dudit article:

Un ministre de la Couronne qui, de son siège à la Chambre, a déclaré...

On veut fixer le nombre de jours et d'heures alloués à la discussion de chaque projet de loi.

Je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir pensé, lors de l'élaboration de cette mesure, à réduire le temps de parole des députés de 20 à 10 minutes pour l'étude de chaque projet de loi visé par cette procédure. Mais ce que je n'approuve pas du tout—et c'est pour cette raison, à mon avis, que l'amendement est absolument nécessaire—c'est cette partie de l'article 75c qui donne tant de pouvoir au président du Conseil privé (M. Macdonald) ou à un ministre.

Pourquoi vouloir museler les honorables députés par cet article 75c? Caresse-t-on le rêve de devenir un jour des dictateurs? Quel que soit le gouvernement au pouvoir, si un homme a le droit de décider pendant combien de temps un député doit prendre la parole et pendant combien de temps la Chambre doit discuter d'un projet de loi ou d'une partie d'un projet de loi, je suis d'avis que c'en est fini de la démocratie.

[M. Beaudoin.]

Que désirons-nous faire de la démocratie par ce projet de loi? Qu'advient-il du droit parlementaire strict des députés à la Chambre? Que représenteront-ils si l'on adopte cette motion sans amendement?

Quant à nous, de l'opposition, ne représentons-nous pas une partie de la population du Canada? Que pense le gouvernement de l'opposition, qu'elle soit créditiste, néo-démocrate ou conservatrice progressiste? Ne valons-nous pas autant que messieurs les libéraux? N'avons-nous pas également été élus par le peuple?

A quoi les ministres et les députés ministériels pensent-ils en nous proposant l'adoption de l'article 75c? Se prennent-ils pour des illuminés ou croient-ils qu'ils sont les seuls à posséder la vérité et l'esprit?

Cet article 75c, à mon avis, vient chamberder tout ce qui a été fait et vient détruire tous les rapports amicaux et sincères établis entre le gouvernement et l'opposition.

Si le gouvernement ne veut plus collaborer avec les élus du peuple, je suis d'avis que la démocratie devient un vain mot. Le président du Conseil privé, à mon avis, devrait lui-même présenter un amendement, soit pour protéger les droits fondamentaux d'un député, soit pour protéger les futurs gouvernements. Il devrait dès maintenant présenter un amendement ou appuyer celui que l'on discute ce soir, voire même depuis trois semaines, afin d'en arriver à une entente cordiale, charitable et honnête, sans détour, pour le bien de tous les députés et de tous les Canadiens.

Je voulais tantôt féliciter le gouvernement d'avoir porté de 20 à 10 minutes le temps de parole des députés. Je ne prendrai la parole que durant 10 minutes afin de mettre immédiatement en pratique les articles 75A et 75B.

Je termine donc mon discours. De cette façon, je ne pourrai être accusé de retarder les travaux de la Chambre par des discours inutiles. De plus, je serai fier d'avoir tenté de collaborer, afin que la Chambre s'ajourne le plus tôt possible, selon le désir de tous les députés.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Bell: Non, monsieur l'Orateur. Notre porte-parole était derrière les rideaux.

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques observations sur la motion à l'étude. Nouveau venu et député de l'arrière-ban, j'assiste avec une inquiétude toujours accrue aux tentatives répétées du gouverne-